



Conseil communautaire
Côte-des-Neiges/Snowdon
Community council

VOUS ÊTES PAS TANNÉS D'AVOIR PEUR...

Mémoire présenté à :

*la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements
reliées aux différences culturelles*

Adopté le 1^{er} novembre 2007 par :

**l'Assemblée générale du Conseil communautaire Côte-des-Neiges /
Snowdon**



Council communautaire
Côte-des-Neiges/Snowdon
Community council

VOUS ÊTES PAS TANNÉS D'AVOIR PEUR...

1. Côte-des-Neiges, un quartier de contrastes
2. Qui sème le vent...
3. À la une : le BONHOMME SEPT HEURES...
4. Un quartier à part entière
5. Vivre ensemble à Côte-des-Neiges
6. Agir ensemble à Côte-des-Neiges
7. Et si on se calmait le pompon...

1. Côte-des-Neiges, un quartier de contrastes

Le Conseil communautaire de Côte-des-Neiges/Snowdon regroupe près d'une cinquantaine d'organismes du quartier; il a été incorporé le 28 octobre 1987.

La Mission du Conseil communautaire est de regrouper les organismes communautaires du quartier Côte-des-Neiges, afin de favoriser entre eux la solidarité et la concertation dans la perspective d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la population de ce quartier, de lutter contre la pauvreté, la discrimination et toute forme d'exclusion.

Nos objectifs sont:

- faciliter la circulation de l'information, l'entraide et la concertation entre les organismes membres;
- agir comme ressource auprès des organismes qui en expriment le besoin;
- initier ou soutenir des initiatives dans la communauté visant à améliorer les conditions sociales et/ou économiques des résidents et résidentes du quartier;
- initier ou soutenir des initiatives visant à rapprocher les différentes communautés culturelles et à contribuer à la lutte contre toute discrimination, exclusion et marginalisation;
- défendre les intérêts de la communauté et agir comme porte-parole de ses membres auprès des différentes instances gouvernementales, publiques ou privées.

L'évolution de la situation ne nous laisse d'autre choix que de participer à la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles* présidée par MM Charles Taylor et Gérard Bouchard (tout au long de ce mémoire, nous désignerons cette commission par les lettres C.T.B.). Du cirque médiatique, nous sommes passés à la foire publique et nous craignons que l'image du Québec, comme société pluraliste et ouverte, n'en sorte écorchée. A suivre les envolées où l'intolérance rivalise avec l'ignorance (scénario prévisible dès le départ), c'est avec irritation que nous avons décidé, malgré tout, d'y mettre notre grain de sel, espérant ici que soit toujours véridique ce proverbe sénégalais « Si étroite que soit la marmite, le sel peut toujours y pénétrer ».

Les politiciens sont bien pusillanimes lorsqu'il s'agit de répondre aux attaques racistes et discriminatoires, de rectifier les faits concernant la réalité de l'immigration et d'expliquer la politique québécoise en matière de relations interculturelles. Leur silence est coupable car il avalise une désinformation du public; leur inaction est inacceptable, considérant la responsabilité de l'état de protéger les principes de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

Dans ce mémoire, nous tenterons avant tout de décrire ce qui se passe dans notre quartier, espérant ainsi désamorcer les peurs et les préjugés liés à l'immigration et à la diversité culturelle. Riches de l'expérience de nombreux organismes qui s'occupent de l'accueil et de l'intégration des immigrants, nous voulons témoigner de ce que les gens de notre quartier ont bâti et de la richesse d'une communauté pluraliste et multiculturelle.

Extraits du *Manifeste de quartier* produit par le Conseil communautaire Côte-des-Neiges / Snowdon le 24 novembre 2005.

« Nous sommes plus de 100 000. Nous provenons de plus de 130 pays du monde. Certains sont très à l'aise, mais plus de 40% vivent sous les seuils de faible revenus. Nous comptons parmi nous de très nombreuses personnes âgées et des milliers d'enfants. Nous sommes

particulièrement scolarisés, mais tout de même sous-employés dans trop de cas. Côte-des-Neiges, c'est tout un monde! Tout un monde de ressemblances dans les aspirations et de différences dans les parcours de vie. Tout un monde qui endure mais qui refuse la misère, qui sait se mobiliser pour donner à tous nos enfants un monde meilleur en partage. Ce manifeste vous invite à prendre part au mouvement!

Pour les 100 000 personnes qui habitent notre quartier, la reconnaissance et le plein exercice des droits sociaux, économiques et culturels ne sont pas choses faites. Selon leur revenu, leur langue, leur âge, tous et toutes n'ont pas les mêmes possibilités de bien vivre. Quartier de contrastes, Côte-des-Neiges présente surtout le défi de devenir un endroit agréable et où il fait bon vivre pour chacune des personnes qui y habitent. C'est le sens de ce manifeste – qui veut nous unir autour de perspectives d'action pour changer notre monde! Des milliers de résidentEs du quartier sont membres d'un ou l'autre des dizaines d'organismes communautaires qui oeuvrent dans le quartier: association de locataires, centre d'apprentissage du français, groupe de femmes, centre de loisir ou de jeunes, groupe de soutien à l'insertion en emploi etc. »

2. Qui sème le vent...

Le 8 février 2007, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a créé la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*. Si on avait réellement parlé, au sens juridique du terme, « d'accommodements raisonnables », la question aurait été bien vite réglée. Une seule page nous aurait suffi pour expliquer qu'à Côte-des-Neiges, il n'existe pas de problème d'accommodement raisonnable pour la bonne raison qu'il n'y a pas de demande d'accommodement raisonnable : aucune plainte en ce sens n'a été adressée sur cette question à la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. Nous aborderons plus avant dans le texte les questions « d'ajustement concerté » et de « pratiques d'harmonisation interculturelles ».

Pourquoi faire simple... La consultation porte sur un concept ambigu : les *pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*. Parle-t-on de différences culturelles entre un Gaspésien et un Montréalais? Un protestant et un catholique? Un jeune et un vieux? Bien sûr que non! On parle ici de différences culturelles entre la société d'accueil et... «les autres ». Pourtant, nous aurions cru que l'approche interculturelle impliquait une façon différente de voir l'autre, qu'il soit d'ici ou d'ailleurs.

De son propre aveu, la CTB a choisi d'aborder son mandat dans un sens large et ainsi de *revenir sur l'interculturalisme, l'immigration, la laïcité et la thématique de l'identité québécoise*. Une *médiatisation parfois alarmiste de la situation* ne semble pas poser de problème à la CTB qui prétend appréhender le problème à sa source et sous toutes ses facettes. On a ainsi réuni toutes les conditions pour que cette *vaste consultation* parte dans tous les sens et qu'elle aboutisse à un exercice de défoulement collectif qui alimente une exacerbation des sentiments de peur, d'exclusion, d'intolérance et de racisme, de concert avec une médiatisation alarmiste.

Lors d'une table ronde réunissant des personnes de minorités visibles, de nombreux commentaires allaient dans le sens que les sujets abordés dans le cadre de la CTB n'ont aucun rapport avec les problèmes qu'elles vivent. Toutes les questions liées à l'emploi, au profilage racial, à l'exclusion,

etc. font pourtant partie de leur quotidien et elles revêtent une importance beaucoup plus grande.

Dans ce mémoire, nous ne tenterons pas de répondre à tout ce que nous avons entendu lors des audiences de la CTB. Nous tenons surtout à témoigner du fait que nous avons été blessés; que ce soit par solidarité avec nos concitoyens venus d'ailleurs ou parce que nos valeurs les plus chères ont été mises à sac sur l'autel de l'intolérance. Par contre nous affirmons qu'il est du devoir de la CTB et du Gouvernement du Québec de répondre à toutes les allégations et à toutes les accusations non fondées qui ont été portées à l'encontre de cultures qui méritent considération et respect, de même qu'ouverture, voire tolérance, face à ce qui peut nous questionner ou nous heurter.

Nous assistons présentement, non seulement à un procès d'intention (par exemple des scénarios d'accommodement pour des situations qui n'ont fait l'objet d'aucune demande), mais aussi à une entreprise publique de diffamation sans que personne n'ait à assumer les conséquences de ses paroles. Cette situation se trouve-t-elle cautionnée par le Gouvernement du Québec et par l'Assemblée nationale? Ou bien, est-ce que quelqu'un se lèvera en Chambre pour défendre vigoureusement les valeurs inscrites dans notre charte des droits et libertés de la personne du Québec? Le temps n'est pas à la modifier mais bien à la mettre en application, voire de l'affirmer. Nous rejoignons Marie McAndrew qui écrit que *le projet collectif d'un Québec égalitaire est encore largement à construire : il n'est donc l'apanage d'aucune de ses composantes.*¹

3. À la une : le BONHOMME SEPT HEURES...

Le rôle des médias depuis le début des consultations de la CTB nous apparaît hautement questionnable. Leur impact dans la sphère publique et politique est inquiétant.

Comment expliquer que depuis de nombreuses années des mesures simples et efficaces permettent de procéder à l'identification des femmes voilées dans les aéroports, aux douanes, dans les institutions bancaires, etc. et que tout à coup on ait besoin d'une loi votée par l'Assemblée nationale pour permettre leur identification dans les bureaux de scrutin, et ce, alors même qu'aucune demande d'accommodement ou de dispense n'ait été faite par les premières concernées?

Doit-on rire ou se désoler de « l'exemple de la cabane à sucre » réservée par des musulmans qui demandaient qu'on ne leur serve pas de porc ainsi que d'avoir la possibilité d'effectuer leurs prières? Des commentaires entendus sur les ondes des médias publics et privés ou lus dans les journaux à grand tirage portaient à croire que l'identité québécoise avait subi une attaque du type *11 septembre* contre ses tours jumelles que sont... le sirop d'érable et les oreilles de crisse. C'est volontairement et pour les dénoncer que nous reprenons ce type d'association (plus ou moins subtile) entre par exemple la religion musulmane, les attentats terroristes, les menaces contre notre identité (notre style de vie, comme dirait M. Bush) et notre trop grande tolérance.

¹ Marie McAndrew. Notes de conférence du 22 novembre 2006 : « *Pour un débat inclusif sur l'accommodement raisonnable.* »

Il est dommage que les médias montent en épingle de telles histoires, alors que des questions cruciales quant à l'intégration - comme la discrimination en emploi par exemple - ne reçoivent que peu d'attention.

Nous croyons que le « problème des accommodements raisonnables » a été en grande partie fabriqué comme un feu de broussaille qu'on attise, qui prend de l'ampleur et qui brûle tout sur son passage. En quelques mois, on a handicapé un travail de plusieurs années effectué par des organismes du milieu qui ont pour mission d'accueillir, d'intégrer, de défendre les droits des personnes immigrantes, on a compromis les efforts de rapprochement interculturel et on a exacerbé les préjugés, la peur et le repli identitaire. La famille médiatique et la famille politique portent une grande part de responsabilités pour ce désastre qui instrumentalise une idéologie raciste, xénophobe et discriminatoire.

De nombreux témoignages de personnes issues de l'immigration nous permettent d'affirmer que l'attitude face aux immigrants dans les régions du Québec est bien différente de l'image qui nous est projetée par la couverture médiatique. Les personnes issues de l'immigration qui s'installent en région ou qui y voyagent durant leurs vacances sont, dans la très grande majorité des cas, accueillies avec chaleur, respect et considération. Pourquoi semer la peur et le ressentiment?

Nous demandons à la CTB d'avoir le courage de commenter le rôle de la classe médiatique et de la classe politique pour les nombreux dérapages face à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et ce, particulièrement pour les articles 3, 4 et 10, ainsi que 2 des considérants du préambule.¹

Si d'aventure il était difficile de reconnaître la pertinence de notre demande, nous invitons MM. Taylor et Bouchard à venir s'entretenir avec des enfants, des jeunes, des femmes et des hommes qui fréquentent des organismes du quartier tels Promis, Projet Genèse, le Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants, l'Association des parents de CDN, etc. **Les commissaires seront à même de constater l'effet des blessures morales infligées et de voir les conséquences d'une exclusion plus grande encore de personnes déjà confrontées à la pauvreté, au chômage, à la discrimination et au racisme.**

➤ ¹ **Les articles 3, 4 et 10 sont:**

- 3. *Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association.*
- 4. *Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation.*
- 10. *Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap.*
Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.
- **Les deux considérants sont les suivants :**
- *Considérant que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, destinés à assurer sa protection et son épanouissement;*
- *Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix;*

4. Un quartier à part entière

Au Conseil communautaire de Côte-des-Neiges, nos groupes membres s'engagent dans une attitude constructive, qui veut créer des ponts, unir et bâtir une société accueillante pour tous et toutes. En témoigne cet autre extrait de notre *Manifeste de quartier*.

»Nos organisations se veulent un lieu d'accueil ouvert aux personnes dans leur globalité. Nos valeurs sont celles de l'équité, de la justice sociale, de la solidarité, de la démocratie et de la défense du bien commun. Nous voulons faire de Côte-des-Neiges une communauté où les droits fondamentaux seront respectés, sans égard au sexe, à l'origine, à la religion ou au statut des personnes.

Dans notre quartier aux multiples racines, nous voulons rester en contact avec le monde, combattre le racisme et la discrimination, contribuer à la solidarité des peuples et aux rapports équitables au niveau international. Nous voulons que soient soutenus et encouragés les efforts de tous et toutes afin de parvenir à un avenir meilleur et à une citoyenneté pleine et entière. Nous dénoncerons toute politique ou programme contribuant à l'exclusion, à l'exploitation ou à l'appauvrissement des personnes qui vivent et travaillent dans le quartier. Notre quartier est riche par la diversité de nos cultures et la multiplicité de nos liens. »

Signalons que nous ne réussissons pas à rejoindre tout le monde qu'il faudrait rejoindre et que nous sommes loin d'avoir les moyens de répondre aux besoins de notre communauté. Tout le travail d'accueil, d'intégration et d'intervention communautaire pose un réel défi.

Avec 110 langues parlées, il est certain que la promotion du français comme langue commune et comme langue d'intégration doit se poursuivre avec des efforts redoublés et des moyens plus importants. Nous tenons à témoigner de la volonté de la grande majorité des immigrants d'apprendre le français et de s'intégrer à la société québécoise. Ils et elles ont besoin d'être accueillis et informés, de travailler et d'être reconnus dans leurs compétences et enfin de pouvoir participer pleinement au développement de leur pays d'accueil. Des moyens importants sont à mettre en place pour réussir et nous tenons à témoigner du fait que les ressources consenties par nos gouvernements successifs ne sont certes pas à la hauteur. Qu'on ne vienne pas ensuite blâmer ceux et celles qui ont été invitéEs à immigrer au Québec et auxquellEs on refuse les moyens de s'intégrer réellement. Malgré cela, il est facile de constater l'apport inestimable de l'immigration et des différentes communautés culturelles qui composent notre quartier.

Les valeurs profondes des personnes immigrantes, les cultures venues d'ailleurs, les connaissances du monde ne peuvent qu'enrichir notre société. Par exemple, le metteur en scène Mouajdi Mouhawad ne menace aucunement le théâtre québécois; bien au contraire, il contribue à son épanouissement. Dans un témoignage, un représentant d'une association vietnamienne utilisait cette belle métaphore : *l'immigrant apporte sa culture comme une fleur qu'il désire planter dans le jardin de sa terre d'accueil*. La culture québécoise a besoin de ces apports pour s'enrichir et ainsi, rester vivante et dynamique. Notre situation nord-américaine ainsi que la nécessité pour toute culture d'évoluer pour ne

pas mourir nous obligent à revoir nos responsabilités face à l'immigration et face à l'intégration de toutes les communautés culturelles qui composent le Québec et ceci inclut la culture majoritaire.

Des membres du conseil provenant de communautés culturelles tiennent à souligner qu'ils et elles comprennent que la CTB soit devenue un exutoire pour des Québécois qui se sentent opprimés. « *Dans le contexte historique du Québec, nous pouvons comprendre ce sentiment d'oppression mais notre religion, nos valeurs et notre culture ne sont pas là pour menacer qui que ce soit. Par contre, nous refusons d'être les nouveaux boucs émissaires d'un sentiment d'impuissance et de dévalorisation dont nous ne sommes pas responsables* », nous disent-elles.

5. Vivre ensemble à Côte-des-Neiges

L'histoire de notre quartier illustre bien comment le vivre ensemble s'est toujours conjugué au pluriel. L'histoire connue de Côte-des-Neiges remonte à la fin du 17^{ième} siècle. On sait que le rôle diplomatique des Iroquois de la Montagne et du Sault St-Louis (Kahnawake actuel) dans la négociation de la Grande Paix de Montréal (1701) s'avéra essentiel. Dès les origines de la colonie, le quartier aujourd'hui appelé Côte-des-Neiges acquérait les premiers signes du caractère cosmopolite à venir. Des Français y arrivent à partir de 1698; des Anglais, des Écossais et des Américains de la Nouvelle Angleterre à partir de 1760; des Irlandais à partir de 1810; des Noirs américains à partir de 1835; des Roumains, des Grecs et des Ukrainiens dès 1889; des Allemands, des Scandinaves, des Hongrois et des Polonais dès 1850; des Italiens et des Chinois à partir de 1880; des Juifs dès 1890. On voit ici qu'il n'y a pas seulement une majorité de Québécois de souche mais qu'il y a aussi un grand nombre de souches québécoises qui composent la société d'accueil d'aujourd'hui.

Malgré ces apports diversifiés, le quartier reste longtemps marqué par l'existence de trois blocs importants : francophones, anglophones et juifs forment le gros de la population. Un tournant important se produit à ce niveau vers la fin des années 1970 : une diversification ethnique majeure. Ce sont désormais des allophones qui représentent plus de la moitié de la population du quartier (51 %). Au début du 21^{ème} siècle, la population du quartier franchit le cap des 100 000 habitants. C'est donc un nombre imposant de Vietnamiens, de Chiliens, de Marocains, de Russes et la liste est longue... qui seront impliqués dans luttes liées aux nouvelles dynamiques de recherche d'égalité, d'affirmation des droits et de rapprochement interculturel, mais aussi celles liées à la pauvreté, pour le droit au logement et à la sécurité; contre la racisme et la discrimination; pour l'accueil et l'intégration; pour le droit à l'éducation; pour des équipements collectifs; pour le droit des femmes; pour affronter le verglas de 1998... Mêmes problèmes, réactions communes et solidaires.

Un exemple particulièrement parlant concerne justement le droit à l'éducation. C'est dans l'espoir de garder ouverte l'école Notre Dame des Neiges, avant la loi 101 et avant la réforme des commissions scolaires, que des parents de toutes origines ont uni leurs efforts... et ont constitué l'avant-garde en matière de déconfessionnalisation des écoles.

L'adoption de la loi 101 allait ouvrir un nouveau front de lutte : le manque de places dans les écoles françaises et la qualité des équipements dans les écoles existantes. Encore une fois, ce sont des parents de toutes origines qui ont confronté commission scolaire et ministère afin d'obtenir pour leurs enfants des écoles françaises convenables. La saga des échanges et reprises d'écoles entre les commissions française et anglaise a fait couler beaucoup d'encre à l'époque, mais elle s'est soldée par une situation finalement satisfaisante. À cela s'est ajouté le déménagement du Centre St-Pascal-Baylon, le centre d'éducation des adultes maintenant nommé Centre Pauline-Julien, dans de nouveaux locaux à la Plaza. Plus de 1000 adultes peuvent maintenant y étudier le français, sur des pupitres à leur hauteur! Les efforts de tous et toutes, ensemble, pour régler des problèmes communs sont éloquentes. Et la volonté d'avoir les moyens de s'intégrer est manifeste.

6. Agir ensemble à Côte-des-Neiges

S'appuyant sur toutes ces réalisations qui ont mobilisé les résidentEs du quartier et les personnes qui s'y impliquent par leur travail, le Conseil communautaire CDN veut développer davantage la concertation interculturelle. Nous résumons cette volonté par les mots : « Passer du vivre ensemble à l'agir ensemble ». Agir ensemble, c'est penser l'avenir du quartier avec une approche commune, c'est rassembler et coordonner nos énergies dans des projets communs. Voici l'objectif que nous nous sommes fixés pour le très long terme (5 à 10 ans) :

« Être passé d'un quartier où se juxtaposent les communautés, parfois en compétition entre elles pour l'accès aux ressources, à **une communauté qui se reconnaît dans sa diversité**, où nous avons **ensemble** plus de pouvoir et de ressources que chacun séparément. La concertation garantit à chacun le respect de son identité. »

La concertation interculturelle à Côte-des-Neiges s'effectue depuis de nombreuses années et de différentes façons. Au Conseil communautaire Côte-des-Neiges / Snowdon, nous identifions 3 axes d'intervention par lesquels nous voulons rejoindre un plus grand nombre de communautés culturelles et un plus grand nombre de résidentEs du quartier issus de ces communautés : le rapprochement, les échanges et les actions communes.

Ces 3 axes d'intervention doivent être explorés et renouvelés de façon continue; ce ne sont pas des niveaux successifs d'intervention. Une attention spécifique face aux processus nous amène à insister sur l'importance du rapprochement et des échanges dans le déroulement des actions communes. La situation évolue, les personnes impliquées changent, les vagues d'immigration nous amènent de nouvelles communautés, etc. Il faut savoir sans cesse recommencer tout en progressant.

Le grand défi de la concertation interculturelle sera toujours de réunir à une même table toutes les communautés (plus d'une centaine) de Côte-des-Neiges. Ça prend une volonté de travailler ensemble à la pleine mesure de notre potentiel ainsi qu'une capacité de s'ouvrir à l'autre pour grandir et évoluer.

7. Et si on se calmait le pompon...

Au fil de toutes ces années, les résidentEs se sont donnés divers moyens pour améliorer leurs conditions de vie : ils se sont réunis pour se donner des services, pour briser leur isolement, pour apprendre et se distraire, pour mener des luttes et défendre leurs droits. Les gens de Côte-des-Neiges ont fait de ce quartier ce qu'il est présentement : un quartier plein de défis, mais fort de ses richesses et de sa solidarité!

Des organismes comme Femmes du Monde, BAOBAB Familial, et bien d'autres témoignent qu'ils peuvent faire des dizaines d'*ajustements concertés* par semaine, ce qui leur a permis de développer des *pratiques d'harmonisation interculturelles*. Cette capacité d'adaptation est une richesse qu'ils ne voudraient perdre pour rien au monde. Surtout, cette pratique d'ouverture se fait sans aucune menace pour la culture ou l'identité de la majorité : bien au contraire, c'est le repli identitaire qui peut devenir une menace et un terreau fertile pour l'intégrisme idéologique et le sectarisme.

Nous appelons tous les Québécois et toutes les Québécoises à arrêter de se laisser conter des peurs. Nous dénonçons le discours conservateur qui tente de récupérer des acquis de notre société tels l'égalité hommes / femmes, la protection de la langue française et de la culture québécoise, la défense des droits, etc. pour donner à penser qu'une menace plane, en provenance de l'immigration et des communautés culturelles minoritaires.

Un manque évident de leadership de la classe politique nous a conduits à une situation de confusion et d'incertitude. Il est nécessaire que les ministres responsables et les premiers ministres s'engagent activement à affirmer le rôle essentiel de l'immigration pour le Québec et tout le Canada. Une campagne de promotion et de sensibilisation devrait faire connaître à l'ensemble de la population tous les apports de l'immigration et des communautés sur les plans culturel, social, historique et économique.

Il serait temps qu'on passe d'une approche « NOUS / EUX » à une dimension beaucoup plus inclusive où tous et toutes font partie du « NOUS ». Ensemble, **nous** sommes responsables de l'accueil des nouveaux arrivants, **nous** pouvons trouver les solutions aux problèmes d'intégration et **nous** devons bâtir un climat d'harmonie à l'aide de notre politique interculturelle. **C'est la meilleure manière de s'assurer de mettre le plus grand nombre à contribution et d'éviter de gaspiller des talents et des énergies. Et c'est surtout une voie qui mène à la paix et au respect de valeurs communes qu'il n'est plus question de négocier mais bien de partager.**

Côte-des-Neiges, le 1^{er} novembre 2007.